

Formation continue obligatoire (FCO) – transport de voyageurs

RS169 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La formation professionnelle de conducteur routier est exigée pour la conduite de véhicules poids lourds de transport de voyageurs dans un cadre professionnel, quel que soit le secteur d'activité du conducteur.

La FCO permet au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences, de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique et d'améliorer ses pratiques dans ces domaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences et la liste des matières enseignées sont prévues par l'annexe 1 de la directive 2003/59/CE du 13 juillet 2003

Elles sont énumérées en annexe II bis de l'arrêté du 3 janvier 2008 détaillant le programme de la formation.

Elles sont rassemblées en 4 grands thèmes :

1. Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
2. Application des réglementations relatives au transport routier de voyageurs
3. Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
4. Service, logistique

Test d'auto-évaluation final portant sur l'ensemble des compétences traitées en formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs""; ""Articles

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une catégorie D1, D1E, D ou DE du permis de conduire en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence et

justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5768

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formations professionnelles de conducteurs routiers sont prévues par des textes normatifs consultables sur les sources de documentation juridiques habituelles (Légifrance notamment). Ces textes, notamment l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif aux modalités de formation, en précisent les durées, objectifs et contenus. Une présentation de ces textes est disponible sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les DREAL assurent la prise en charges des questions des particuliers sur les exigences réglementaires relatives à la formation professionnelle de conducteur routier ou sur des situations particulières individuelles.

Les pôles emploi constituent un vecteur d'information important. Ils peuvent participer au financement des formations dans le cadre des politiques de reconversion professionnelle.

Parallèlement, les organismes de formation proposent des sessions de formation en apportant, dans les présentations commerciales de leurs offres, les éléments d'information pratiques nécessaires (tarifs, conditions de déroulement etc).

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/169/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	104
Parcours menés à terme	107
Taux d'achèvement	103 %
Période	02/2022 – 10/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3 448
Montant total engagé	2 276 497 €
Coût moyen par dossier	660 €
Durée moyenne	32 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	96 %
France Travail	2 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %

Régions	0 %
----------------	-----

Compte d'engagement citoyen	0 %
------------------------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.